

Protéger les travailleuses et travailleurs contre le virus de la COVID-19

Les employeurs doivent élaborer un plan de préparation et d'intervention en cas de maladies infectieuses

S'il n'en existe pas encore, les employeurs doivent élaborer un plan de préparation et d'intervention en cas de maladies infectieuses qui peut aider à orienter les mesures de protection contre la COVID-19. Cela doit être fait en consultation avec le comité de santé et de sécurité au travail ou le représentant de la sécurité des travailleurs. Le processus de consultation doit permettre l'échange d'idées pour aboutir à un plan convenu et exécutable.

Les parties sur le lieu de travail doivent se tenir informées des lignes directrices et des conseils des organismes de santé fédéraux, provinciaux, territoriaux, régionaux et locaux, et réfléchir à la manière d'intégrer ces recommandations et ces ressources dans leurs plans d'intervention spécifiques au lieu de travail.

Les plans d'intervention concernant la COVID-19 devraient prendre en compte et traiter les niveaux de risque associés aux différents lieux de travail et aux tâches que les travailleuses et travailleurs y accomplissent. Les considérations relatives aux évaluations des risques devraient inclure:

- À quel endroit les travailleuses et travailleurs peuvent-ils être exposés?
- Comment les travailleuses et travailleurs peuvent-ils être exposés?
- Quelles sont les sources d'exposition à la COVID-19?

Les travailleuses et travailleurs peuvent être exposés professionnellement à la COVID-19 des:

- clients
- collègues
- le grand public
- surfaces contaminées
- aérosols contaminés en suspension dans l'air

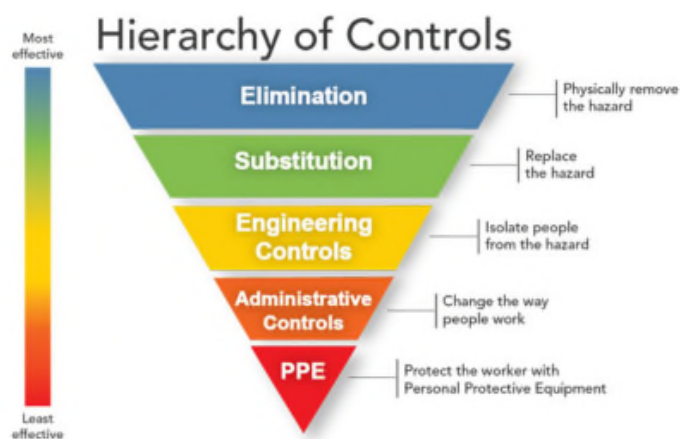
Une attention particulière devrait être accordée à un plan d'intervention pour:

- les personnes déjà malades
- les personnes présentant un risque particulièrement élevé d'infection en raison de leur âge ou d'une immunité compromise
- les travailleuses enceintes
- les voyageurs internationaux
- les travailleuses et travailleurs de la santé

Il existe également de nombreux facteurs de risque non professionnels à la maison et dans les lieux publics ou communautaires. Le lieu de travail n'est certainement pas la seule source potentielle d'exposition à la COVID-19.

Mesures de contrôle des risques

La meilleure façon de contrôler tout danger est de l'éliminer ou de le retirer systématiquement du lieu de travail, plutôt que de compter sur les travailleuses et travailleurs pour réduire leur exposition personnelle. Il est évident que la meilleure façon d'arrêter la propagation de la COVID-19 est de ne pas y être exposé en premier lieu par son élimination ou son retrait. Pendant l'épidémie de la COVID-19, lorsqu'il n'est pas possible d'éliminer le danger, les mesures de protection traditionnelles sont les suivantes (classées de la plus efficace à la moins efficace) : contrôles techniques, contrôles administratifs, pratiques de travail sûres (un type de contrôle administratif), et enfin EPI (équipement de protection individuelle). C'est ce que l'on appelle la **hiérarchie des contrôles**.



<https://www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html>

L'élimination du danger de la COVID-19 n'est pas possible actuellement et le remplacement du danger n'est pas applicable. Continuons dans le triangle et examinons les mesures de protection potentielles suivantes...

Contrôles techniques (réduire l'exposition des travailleuses et travailleurs aux dangers sans se fier au comportement des travailleuses et travailleurs)

- Utiliser des unités de filtration de l'air à haute efficacité pour les particules (HEPA) sur les lieux de travail
- Augmenter les taux de ventilation dans l'environnement de travail
- Installer des barrières physiques, telles que des protections en plastique transparent contre les éternuements ou des rideaux pour isoler les travailleuses et travailleurs du danger
- Installer un guichet automatique pour le service à la clientèle
- Utiliser des salles d'isolement, des zones autonomes et des salles à pression négative pour réduire l'exposition lorsque des cas de COVID-19 sont suspectés
- Établir des entrées et des sorties distinctes ainsi que des zones de triage sur les lieux de travail des soins de santé pour les personnes présentant des symptômes suspects liés à la COVID-19

Contrôles administratifs *(ils exigent une action de la part du travailleur ou de l'employeur)*

- Élaborer un plan de contrôle de l'exposition avant l'apparition d'une épidémie
- Encourager les travailleuses et travailleurs malades à rester chez eux
- Adapter les niveaux de personnel pour tenir compte des taux élevés de congés de maladie
- Réduire au minimum les contacts entre les travailleurs, les clients et les consommateurs en remplaçant les réunions en face à face par des communications virtuelles et en mettant en œuvre le télétravail si possible
- Mettre en place des jours d'alternance ou des équipes supplémentaires qui réduisent le nombre total d'employés dans une installation à un moment donné, leur permettant ainsi de garder une certaine distance les uns par rapport aux autres
- Élaborer des plans de communication d'urgence
- Apprendre aux travailleuses et travailleurs, qui doivent utiliser des vêtements et des équipements de protection, comment les mettre, les utiliser/les porter et les enlever correctement, y compris dans le cadre de leurs fonctions actuelles et potentielles
- Stocker et gérer la distribution des équipements de protection individuelle (EPI)
- Fournir des ressources et un environnement de travail qui favorise l'hygiène personnelle. Par exemple, fournir des mouchoirs, des poubelles sans contact, du savon pour les mains, des produits de nettoyage pour les mains à base d'alcool contenant au moins 60 % d'alcool, des désinfectants et des serviettes jetables pour que les travailleuses et travailleurs puissent nettoyer leurs surfaces de travail
- Exiger le lavage régulier des mains ou l'utilisation de rince-mains à base d'alcool
- Posez des affiches sur le lavage des mains sur l'ensemble du lieu de travail
- Regrouper les patients infectés dans les établissements de soins de santé et limiter l'exposition des travailleuses et travailleurs aux patients infectés
- Combiner les tâches pour limiter le nombre de travailleuses et travailleurs qui pénètrent dans les zones où se trouvent des patients infectés
- Mettre en œuvre des protocoles efficaces en matière d'environnement, d'assainissement, d'entretien ménager et de blanchisserie (le cas échéant) pour réduire la propagation de COVID-19

Équipement de protection individuelle – EPI (il ne doit pas se substituer à d'autres stratégies de prévention)

Voici des exemples d'EPI (lorsqu'appropriés):

- gants
- lunettes de protection
- écrans faciaux
- masques faciaux
- protection respiratoire
- blouses
- tablier à manches longues

Les EPI spécifiques aux professions ou aux tâches professionnelles peuvent changer en fonction de la situation géographique, des évaluations actualisées des risques pour les travailleuses et travailleurs, et des informations sur l'efficacité des EPI pour prévenir la propagation de la COVID-19.

Tous les types d'EPI doivent être:

- Sélectionnés en fonction du danger pour le travailleur
- Correctement ajustés et périodiquement réajustés, le cas échéant (respirateurs)
- Portés de manière cohérente et appropriée lorsque cela est nécessaire
- Inspectés régulièrement, entretenus et remplacés, le cas échéant
- Correctement enlevés, nettoyés et stockés ou éliminés, selon le cas, pour éviter la contamination de soi-même, des autres ou de l'environnement.

Masques chirurgicaux versus respirateurs N95

L'utilisation de masques de type chirurgical n'offre pas une protection adéquate contre l'exposition aux virus. Une protection minimale est généralement assurée par un respirateur N95. Tous les travailleurs et travailleuses qui portent un respirateur N95 bien ajusté doivent recevoir une formation sur tous les aspects de l'EPI (mise en place, port, retrait, élimination, etc.). Il convient de noter que les masques chirurgicaux sont principalement conçus pour protéger l'environnement du porteur, alors que les respirateurs sont censés protéger le porteur de l'environnement.

Il existe bien d'autres respirateurs de protection que le type N95. Parmi ces appareils de protection respiratoire, on trouve les masques filtrants R/P95, N/R/P99 ou N/R/P100, les appareils de protection respiratoire en élastomère avec filtres ou cartouches appropriés, les appareils de protection respiratoire à adduction d'air comprimé (PAPR) avec filtre HEPA à haute efficacité, ou les appareils de protection respiratoire à adduction d'air (SAR). Là encore, une évaluation des risques et une formation appropriées seraient nécessaires pour utiliser ces types d'EPI de qualité supérieure.

Les employeurs et leurs comités de santé et de sécurité au travail ont tous un rôle à jouer dans la protection des travailleuses et travailleurs en cette ère de COVID-19. Un plan de préparation et d'intervention aux maladies infectieuses est un élément essentiel de ce défi.

Sources:

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/checklist-n95-strategy.html>

[https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html?
CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fspecific-groups%
2Fguidance-business-response.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/community/guidance-business-response.html?CDC_AA_refVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fspecific-groups%2Fguidance-business-response.html)

<https://www.osha.gov/Publications/OSHA3990.pdf>

<https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/healthcare-supply-ppe.html>

<https://www.cdc.gov/niosh/topics/hierarchy/default.html>

<https://whotv.com/news/state-seeking-donations-of-personal-protective-equipment-to-help-those-on-the-front-lines-of-covid-19/>

<https://www.independent.co.uk/news/health/coronavirus-nhs-ppe-equipment-shortage-infection-doctors-a9410436.html>

<https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/16490606>

SS/kocope343